



**AG DU 3 OCTOBRE 2015**

**INTERVENTION SUR LES SIP**

L'actualité des SIP et des SIP/SIE en matière de restructurations est nettement moins riche par rapport à celle des SIE et des SPF. Pour l'instant, les SIP ne sont pas concernés par ces restructurations sauf peut-être à la marge.

En fait, la suppression de certaines Trésoreries va avoir pour conséquence l'augmentation des charges des SIP par absorption des secteurs recouvrement de ces dernières. Sinon, la Direction Générale a relancé le principe du rapprochement CDIF/SIP, qui avait été interrompu par la fusion. Cela concerne environ la moitié des SIP. Cette nécessité de terminer ce rapprochement est toutefois assez « timide » pour l'instant. M. GARDETTE, rencontré le 1<sup>er</sup> octobre, n'était pas encore très sûr de la formule à mettre en œuvre. Mais, le secteur foncier sera probablement privilégié par rapport à la polycompétence des premiers rapprochements.

Sinon, vous pouvez vous reporter au dernier article des échos sur la campagne des avis qui est en cours avec toutes les difficultés qui s'accroissent chaque année.

Enfin, le Cercle a présenté un rapport en juin 2013 à Madame Maxime GAUTIER, qui depuis a quitté son poste, sur l'avenir des SIP. Ce rapport a mis en exergue trois points principaux : le problème des SIP/SIE/CDIF (ou « superettes ») qui deviennent ingérables et dont l'encadrement est pour le moins disparate d'un service à l'autre, le problème de l'accueil toujours exponentiel et qui, en période de baisse des effectifs, devient très difficile à soutenir, et enfin le rapprochement SIP/CDIF à terminer où le Cercle préconise le respect des métiers avec des secteurs fonciers.

**Bruno VAQUIER DE LA BAUME**  
Vice-Président du CRCP